

2020

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

→ INTERNATIONAL CRÉDIT MUTUEL LIFE SA



SOMMAIRE

1	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	5	4	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	31
	A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	6		A. ÉVALUATION DES ACTIFS	32
	B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	8		B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	34
	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	10		C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	36
	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	10		D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	36
	E. AUTRES INFORMATIONS	10			
2	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	11	5	GESTION DU CAPITAL	37
	A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12		A. FONDS PROPRES	38
	B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	14		B. SCR ET MCR	41
	C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	15		C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	42
	D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	18		D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	42
	E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	19		E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	42
	F. FONCTION ACTUARIELLE	20			
	G. SOUS-TRAITANCE	21			
	H. AUTRES INFORMATIONS	22			
3	PROFIL DE RISQUE	23	6	ANNEXES	43
	A. INTRODUCTION	24			
	B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	24			
	C. RISQUE DE MARCHÉ	25			
	D. RISQUE DE CRÉDIT	27			
	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	28			
	F. RISQUES OPÉRATIONNELS	29			
	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTES	30			
	H. AUTRES INFORMATIONS	30			

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

INTERNATIONAL CRÉDIT MUTUEL

LIFE SA

2 0 2 0

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, la société International Crédit Mutuel (ICM) SA, ci-après dénommée ICM LIFE SA, établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site Internet d'ICM LIFE SA : <https://www.icmlife.com/fr/>.

INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

ACAV : Assurances à capital variable

ACS : Aide à la complémentaire santé

ALM : *Asset & Liability Management* – Gestion actif-passif

ANC : Autorité des normes comptables

BE : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

BSCR : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

CAA : Commissariat aux assurances

CRC : Comité de la réglementation comptable

EIOPA : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

GIE : Groupement d'intérêt économique

IAS/IFRS : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

LFR : Loi de finances rectificative

MCR : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

PCA : Plan de continuité d'activité

PPE : Provision pour participation aux excédents

PRA : Plan de reprise d'activité

QRT : *Quantitative Reporting Template* – État de reporting quantitatif Solvabilité II

Santé NSLT : Risques santé similaires à la non-vie

Santé SLT : Risques santé similaires à la vie

SCI : Société civile immobilière

SCR : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

SFCR : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

TAG : Taux annuel garanti

UC : Unités de compte

VA : *Volatility Adjustment* – Ajustement pour volatilité

SYNTHÈSE

Introduction

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué (UE) 2015/35, la société International Crédit Mutuel Life SA (ci-après « ICM LIFE ») établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Gouvernance

La société ICM LIFE SA est une société anonyme à conseil d'administration. Sa direction effective est assurée par le directeur délégué à la gestion journalière.

La société a adopté conformément à la réglementation Solvabilité II des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle.

Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

Faits marquants de l'exercice

Transfert du siège social

En date du 24 septembre 2020, ICM LIFE SA a procédé au transfert de son siège social du 9, Boulevard Prince Henri – L-1724 Luxembourg (Luxembourg) au 33, Boulevard Prince Henri – L-1724 Luxembourg (Luxembourg). Ce transfert de siège a été ratifié par résolution circulaire du conseil d'administration du 24 novembre 2020.

Fusion ICM LIFE / NELL SA

La fin de l'année 2020 a été marquée par la réalisation d'une opération de fusion-absorption de Nord Europe Life Luxembourg SA (NELL SA) par ICM LIFE SA.

NELL SA est une société anonyme de droit luxembourgeois détenue intégralement par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) depuis le rapprochement avec Nord Europe Assurances SA le 27 juin 2018.

NELL SA, précédemment société d'assurance vie, était au jour de la fusion une société de droit commun. En effet, suite à la cession de l'ensemble de ses portefeuilles de contrats d'assurance vie à une autre entreprise d'assurance vie luxembourgeoise en date du 31 mars 2020, NELL SA a demandé le retrait de son agrément en tant que structure d'assurance que le Commissariat aux Assurances lui a accordé le 7 juillet 2020.

Ainsi et afin de rationaliser les structures du GACM SA au Luxembourg, une opération de fusion-absorption de NELL SA par ICM LIFE SA a été réalisée en date du 29 décembre 2020 avec un effet comptable au 30 septembre 2020.

Les autorités de contrôle luxembourgeoise et française ont été informées de la fusion-absorption. Elles n'ont formulé aucune observation et ont pris acte de l'opération.

ICM LIFE SA est devenue à la suite de cette opération l'unique filiale luxembourgeoise du GACM SA.

Activité et perspectives

ICM LIFE SA développe et gère une gamme de contrats d'assurance vie destinée à une clientèle patrimoniale, résidant principalement en Belgique et en France. Elle propose également un contrat d'assurance des emprunteurs pour une clientèle résidente.

À 5 915 milliers d'euros, le chiffre d'affaires a augmenté très sensiblement en 2020 après une année 2019 où la collecte avait fortement reculé. La société reste dans l'attente du déploiement d'une nouvelle offre en unités de compte mais a bénéficié d'une collecte élevée sur quelques nouvelles affaires en assurance vie et capitalisation.

Le résultat net de la société s'élève à 2 492 milliers d'euros en 2020, en forte hausse par rapport à 2019. Cette progression s'explique principalement par les plus-values réalisées au 4^e trimestre lors de la cession des actifs apportés par la société NELL SA dans le cadre de l'opération de fusion-absorption.

En 2021, ICM LIFE SA proposera une nouvelle offre d'assurance vie individuelle en unités de compte sur le marché français, destinée aux clients patrimoniaux et de Banque Privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Profil de risque

Du fait de ses activités en épargne et en prévoyance, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance vie et au risque de marché. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques. En 2020, le risque de baisse des taux, avec des taux négatifs sur les obligations de maturité longue, s'est réalisé.

Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société ICM LIFE SA s'établit à 471 % au 31 décembre 2020, contre 609 % au 31 décembre 2019.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 30 863 milliers d'euros, à l'exigence réglementaire en fonds propres ou SCR (*Solvency Capital Requirement*), soit 6 552 milliers d'euros.

Le SCR est calculé selon la formule standard de l'EIOPA. Aucune mesure transitoire n'a été utilisée.

Les activités de la société étant bien diversifiées, le SCR bénéficie d'un effet diversification estimé à 1 637 milliers d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont principalement liés au SCR de marché et au SCR de souscription vie.

1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	6	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	10
1. Informations juridiques	6	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	10
2. Situation de la société au sein du Groupe	7	E. AUTRES INFORMATIONS	10
3. Activité de la société	8		
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	8		
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription	8		
2. Analyse de la performance de souscription	9		

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société dénommée ICM LIFE SA est une société d'assurance vie luxembourgeoise, disposant des agréments pour les branches I, II, III, VI et VII, telles que prévues à l'annexe II de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. Son siège social est situé au 33, Boulevard Prince Henri – L-1724 Luxembourg.

Les comptes annuels statutaires, en normes luxembourgeoises (LUXGAAP), sont établis dans le respect des règles édictées notamment par la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurance et de réassurance de droit luxembourgeois.

Le *reporting* Solvabilité II est établi conformément à la directive 2009/138/CE et plus généralement à la réglementation européenne et luxembourgeoise en vigueur.

a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, ICM LIFE SA est soumise au contrôle du Commissariat aux Assurances – CAA (Commissariat aux Assurances, 7, Boulevard Joseph II – L-1840 Luxembourg).

De plus, ICM LIFE SA est soumise, *via* son appartenance au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA), au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 4, place de Budapest, 75436 Paris).

b. Auditeur externe de l'entreprise

ICM LIFE SA est dotée d'un réviseur, le cabinet Mazars Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt – L-2530 Luxembourg.

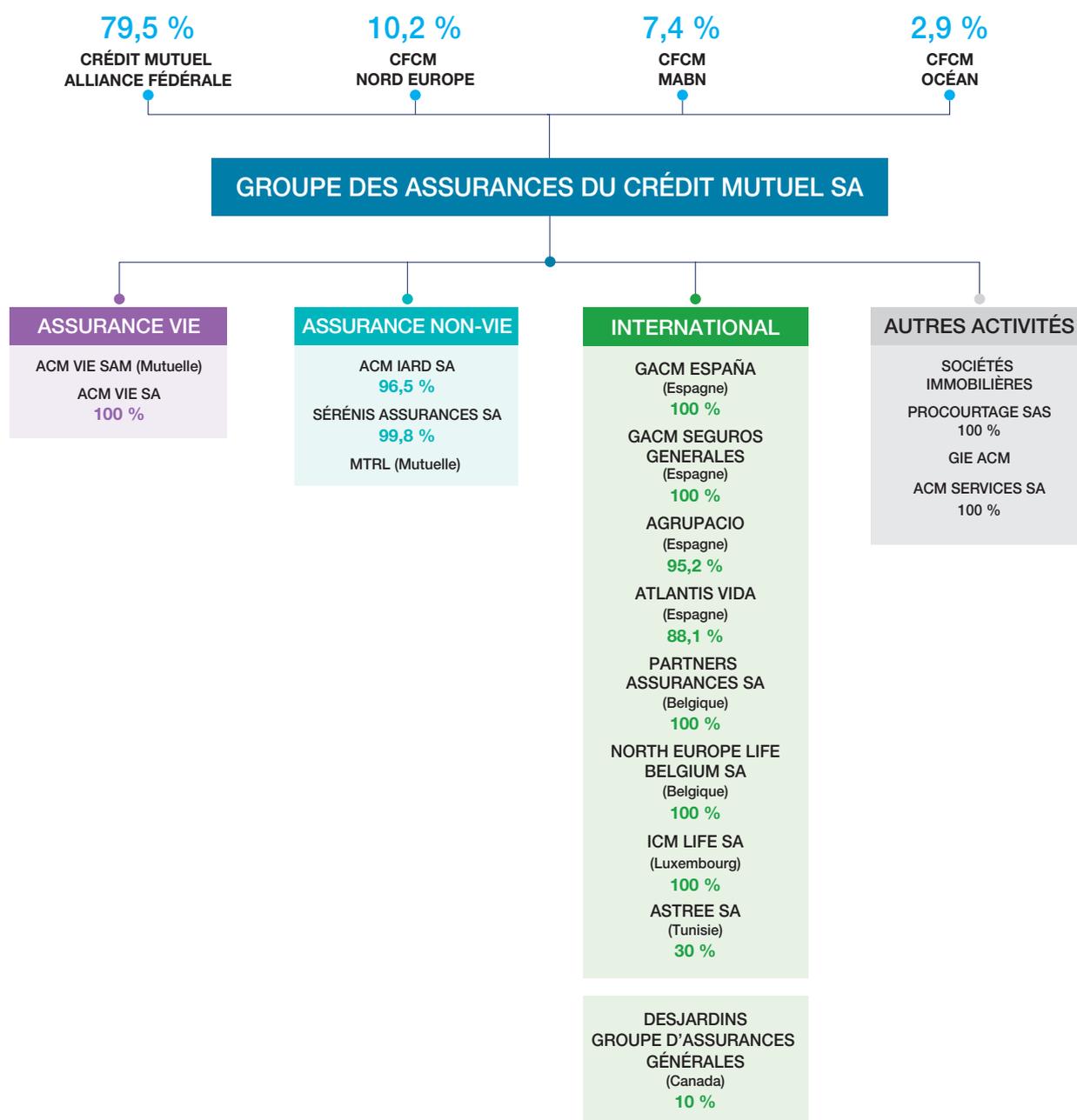
2. Situation de la société au sein du Groupe

a. Actionnariat

ICM LIFE SA est détenue à 99,99 % par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, ayant son siège en France au 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg. Le deuxième actionnaire étant la société ACM VIE SA, ayant son siège en France au 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

b. Organigramme du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA

ACTIONNARIAT



Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (ci-après dénommé GACM SA) est une société holding d'assurance qui consolide la société ICM LIFE SA, ainsi que notamment les entités suivantes :

Entités de droit français :

- les sociétés d'assurance vie suivantes : ACM VIE SA et ACM VIE SAM ;
- les sociétés anonymes d'assurance IARD suivantes : ACM IARD SA et Sérénis Assurances SA ;
- la MTRL, mutuelle relevant du Code de la mutualité.

À l'étranger, le GACM SA contrôle également les sociétés d'assurance suivantes :

- en Belgique : Partners Assurances SA, société d'assurance IARD et North Europe Life Belgium SA ;
- en Espagne : GACM ESPAÑA, S.A.U.

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

3. Activité de la société

ICM LIFE SA opère sous le régime de libre établissement au Luxembourg et sous le régime de la libre prestation de services (LPS), principalement en France et en Belgique.

ICM LIFE SA propose une gamme de contrats d'assurance vie de type épargne, destinés à une clientèle patrimoniale et permettant à celle-ci d'investir dans différents supports d'investissements : fonds général en euros, supports en unités de compte (fonds externes et fonds internes dédiés d'assurance).

Elle appuie son développement sur l'expertise et la compétence des réseaux de Banque Privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, agissant en qualité d'intermédiaire.

La société distribue également un contrat d'assurance des emprunteurs de type assurance solde restant dû (ASRD) pour la clientèle luxembourgeoise du Groupe.

Sur l'exercice 2020, la société ICM LIFE SA est active sur les branches d'activité Solvabilité II (*Line of Business*) suivantes :

- assurance avec participation aux bénéfices (30) ;
- assurance indexée et en unités de compte (31) ;
- autres assurances vie (32).

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

(en milliers d'euros)	31/12/2020			Total général
	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance vie	
Primes brutes 2020	2 340	3 437	138	5 915
Charges de sinistres brutes 2020	3 290	25 231	0	28 521
Charges des autres provisions techniques brutes 2020	- 3 234	- 14 947	143	- 18 039
Frais engagés 2020	282	1 754	7	2 043

(en milliers d'euros)	31/12/2019			Total général
	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance vie	
Primes brutes 2019	407	74	250	731
Charges de sinistres brutes 2019	2 645	44 526	0	47 171
Charges des autres provisions techniques brutes 2019	- 4 276	- 5 199	97	- 9 378
Frais engagés 2019	211	1 608	14	1 833

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

Primes brutes

À 5 915 milliers d'euros, les primes ont été multipliées par 8 par rapport à 2019 (731 milliers d'euros).

Cette forte progression porte majoritairement sur les lignes d'activité « Assurance avec participation aux bénéfices » et « Assurance indexée et en unités de compte ». En 2019, l'activité de distribution des contrats d'assurance vie de la société en France par les réseaux de Banque Privée du groupe avait été mise en pause, dans la perspective du déploiement en 2020 de la nouvelle offre en unités de compte (UC) sur le marché français. La pandémie de Covid-19 et le contexte commercial incertain de l'année 2020 ont décalé le lancement de cette nouvelle offre sur l'exercice 2021. La société a néanmoins accepté quelques nouvelles affaires.

Les primes brutes de réassurance des autres lignes d'activité s'établissent à 138 milliers d'euros, en baisse de 45,0 %. Elles correspondent aux primes des contrats d'assurance des emprunteurs.

Charges de sinistres brutes

Les charges de sinistres brutes diminuent de 40 % en 2020 et s'élèvent à 28 521 milliers d'euros, contre 47 171 milliers d'euros en 2019.

Frais engagés

Les frais engagés, avec un montant de 2 043 milliers d'euros, sont en progression de 11,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Les frais de gestion progressent de 6,5 % et atteignent 1 683 milliers d'euros (1 580 milliers d'euros en 2019). Cette évolution repose notamment sur le règlement d'honoraires liés à la fusion avec la société NELL SA ainsi que des frais liés au changement de siège social.

Les commissions versées sont en hausse de 42,5 % par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à 360 milliers d'euros.

2. Analyse de la performance de souscription

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Primes brutes	5 915	731
Charges des sinistres (y compris frais de gestion)	- 29 296	- 47 954
Charges des provisions techniques	18 039	9 378
Ajustements des ACAV nets	7 150	31 232
Solde de souscription	1 808	- 6 613
Produits nets des placements	- 857	8 017
Participation aux résultats	- 391	- 676
Solde financier	- 1 248	7 341
Solde des résultats financiers et de souscription	560	728
Frais d'acquisition et d'administration	- 578	- 406
Autres produits et charges techniques	34	0
Solde de réassurance	- 71	- 63
Résultat technique net	- 55	259

Tableau établi sur la base des états financiers.

Les provisions techniques des produits d'assurance vie s'élèvent à 278 997 milliers d'euros, en baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Les fonds en euros représentent 15 % de ces provisions (- 1 point sur un an).

La collecte nette est négative et s'établit à - 22 678 milliers d'euros, une décollecte moins importante qu'en 2019 (- 47 473 milliers d'euros).

Les produits nets des placements s'élèvent à - 857 milliers d'euros en 2020, contre 8 017 milliers d'euros en 2019. Ils sont

composés des produits financiers des portefeuilles en euros mais aussi des revenus et plus et moins-values réalisées sur les portefeuilles libellés en unités de compte.

Le résultat net de la société s'établit quant à lui à 2 492 milliers d'euros, contre 598 milliers d'euros en 2019, soit une hausse de 1 893 milliers d'euros sur un an qui s'explique principalement par les plus-values réalisées au 4^e trimestre lors de la cession des actifs apportés par la société NELL SA dans le cadre de l'opération de fusion-absorption.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers de l'exercice 2020 se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	2020					Total	2019	Évolution 2020/2019
	Obligations souveraines	Actions et FCP	Dépôts et prêts	Immobilier	Autres produits et charges			
Revenus nets	1 981	590	- 7	0	- 691	1 874	2 430	- 22,9 %
Plus et moins-values	2 736	- 1 643	0	0	0	1 093	6 196	- 82,4 %
Provisions pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	
■ dotations	0	0	0	0	0	0	0	
■ reprises	0	0	0	0	0	0	0	
Produits financiers (en euros)	4 717	- 1 053	- 7	0	- 691	2 967	8 626	- 65,6 %
Ajustements des ACAV	142	7 008	0	0	0	7 150	31 232	- 77,1 %
Produits financiers totaux	4 859	5 955	- 7	0	- 691	10 117	39 858	- 74,6 %

Les produits financiers nets de l'exercice 2020 s'élèvent à 10 117 milliers d'euros, contre 39 858 milliers d'euros en 2019.

La baisse des revenus nets avant plus et moins-values et dotation des provisions pour dépréciation (- 22,9 %) s'explique :

- par la dilution du rendement du portefeuille obligataire qui fait suite à un contexte de taux durablement bas ;

- par la baisse des dividendes perçus en 2020 sur les actions et fonds en raison du contexte économique dégradé.

Les ajustements ACAV (assurance à capital variable) s'élèvent à 7 150 milliers d'euros à fin 2020, en baisse de 77,1 % par rapport à l'exercice précédent (31 232 milliers d'euros).

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'appellent pas d'analyse complémentaire.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat technique net	- 55	259
Autres produits et charges non techniques	- 409	0
Produits financiers sur fonds propres	3 824	610
Impôts	- 868	- 270
Résultat net	2 492	598

E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12	D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	18
1. Structure de la gouvernance	12	1. Organisation générale	18
2. Politique et pratiques de rémunération	13	2. Objectifs	18
3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle	14	3. Description de la mise en place de la fonction conformité	18
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	14	E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	19
1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise	14	1. Indépendance	19
2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité	14	2. Objectivité	19
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	15	3. Fonctionnement	19
1. Gestion des risques	15	4. Planification et organisation de l'activité	20
2. Organisation du système de gestion des risques	17	5. Déroulement d'une mission	20
		F. FONCTION ACTUARIELLE	20
		G. SOUS-TRAITANCE	21
		H. AUTRES INFORMATIONS	22

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

Conformément aux exigences issues de la directive Solvabilité II, ICM LIFE a mis en place des règles de bonne gouvernance, basées sur une répartition claire des responsabilités et un système efficace de gestion des risques.

L'organisation structurelle d'ICM LIFE favorise une gestion efficace et prudente grâce à la distinction clairement opérée entre la direction effective et le contrôle exercé sur cette direction.

La gouvernance de la société s'articule autour de :

- son assemblée générale ;
- son conseil d'administration ;
- son directeur délégué à la gestion journalière ⁽¹⁾ ;
- ses responsables des fonctions clés.

L'administration, la gestion et le contrôle d'ICM LIFE est conjointement attribué :

- au conseil d'administration, organe de supervision, délibérant qui exerce des attributions de contrôle et détermine les orientations de l'activité ;
- au directeur, organe exécutif responsable de la gestion opérationnelle de la société, également dédié à la gestion opérationnelle.

a. L'assemblée générale

Le principal actionnaire d'ICM LIFE SA est le GACM SA (Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA), société anonyme à directoire et conseil de surveillance, qui détient toutes les actions sauf une seule, appartenant à ACM VIE SA.

Pôle assurance d'un groupe bancaire mutualiste, le GACM SA est détenu majoritairement par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Le GACM SA est également détenu par le Crédit Industriel et Commercial (CIC) et par différentes caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel.

b. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de quatre membres au 31 décembre 2020 ⁽²⁾.

Le conseil d'administration exerce un contrôle permanent et de supervision de la gestion effectuée par le directeur, responsable de la gestion journalière qu'il a nommé. Il s'assure que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques de la société qu'elle a définies.

Le conseil d'administration et le directeur interagissent notamment *via* la réalisation de différents *reportings*, la tenue de réunions formalisées par des comptes rendus, des échanges par téléphone et par courriels. Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité d'ICM LIFE et veille à leur mise en œuvre. Il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société en exerçant tous les contrôles qu'il juge opportuns. Le conseil d'administration est en particulier en charge :

- de l'approbation de toute opération significative ;
- de la convocation des assemblées des actionnaires ;
- de l'arrêté des comptes annuels et l'établissement du rapport de gestion à chaque clôture d'exercice ;
- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen de la situation financière ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ainsi que de la définition du profil de risque et de la validation du rapport ORSA ;
- de la validation des rapports de fonctions clés ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de la définition du système de gouvernance ;
- de la supervision et de l'approbation du *reporting* prudentiel Solvabilité II ;
- de la prise de connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes de la société, du Commissariat aux Assurances, du réviseur d'entreprises, et donc la prise des mesures appropriées destinées à remédier aux éventuelles déficiences ;
- de la représentation des intérêts d'ICM LIFE SA au sein du GACM SA.

Étant donné le nombre réduit d'administrateurs, le conseil d'administration n'a pas mis en place de comités spécialisés. Il se saisit lui-même des questions qui relèveraient de comités spécialisés tel un comité des risques.

En outre, conformément à l'article 52 de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit, ICM LIFE a décidé de conférer les fonctions attribuées au comité d'audit à son conseil d'administration, dans son ensemble.

Les travaux effectués par le conseil réuni en comité d'audit sont :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- le suivi des contrôles légaux des états financiers annuels ;

(1) À compter du 15 mars 2021 et sous réserve de l'accord du CAA, également de son président du conseil d'administration, délégué à la gestion journalière.

(2) Le conseil d'administration du 15 mars 2021 a procédé à des propositions de modifications de gouvernance sous réserve des nominations par l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2021 et de l'accord du CAA.

- les recommandations sur les réviseurs d'entreprises proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale ;
- le suivi du respect de l'indépendance des réviseurs d'entreprises ;
- le suivi de la réalisation par les réviseurs d'entreprises de leur mission ;
- le suivi du *reporting* prudentiel effectué par les responsables des fonctions clés.

c. La direction effective

La direction effective de la société est assurée par le directeur délégué à la gestion journalière ⁽¹⁾.

Le directeur agréé est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom d'ICM LIFE. Il exerce ces pouvoirs dans la limite du mandat qui lui a été donné par le conseil d'administration, de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le directeur délégué à la gestion journalière est assisté dans la gestion effective de ses missions par les salariés d'ICM LIFE, qui sont en mesure d'effectuer leurs tâches tout en veillant à une application permanente du principe des « quatre yeux », ainsi que par les équipes du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, dans le cadre d'une convention de sous-traitance.

d. Les responsables des fonctions clés

Conformément à la réglementation luxembourgeoise applicable au secteur de l'assurance, ICM LIFE s'est dotée de fonctions clés indépendantes qui viennent renforcer la structure de gestion et les procédures de maîtrise des risques.

En raison de sa taille, ICM LIFE sous-traite à ACM VIE SA les fonctions clés gestion des risques, actuariat, audit interne et conformité.

En effet, ACM VIE SA est dotée de responsables de fonctions de contrôle indépendantes, salariés du GIE ACM. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble des structures du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA dont ACM VIE SA est une filiale, ce qui permet une harmonisation et une meilleure cohérence de leurs actions tout en prenant en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Pour assurer leur fonction, les responsables des fonctions clés s'appuient sur des compétences techniques acquises dans le cadre de leur cursus et à l'occasion de formations régulières. Ils bénéficient également de l'expérience professionnelle développée au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, laquelle leur permet une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Enfin, ils s'appuient sur des équipes composées de personnes disposant des diplômes nécessaires et de compétences suffisantes pour permettre la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et de moyens techniques leur permettant de mener leur fonction en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la direction effective à laquelle ils peuvent directement remonter toute information utile.

Ils bénéficient d'un accès direct au conseil d'administration le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le conseil l'estime nécessaire.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le conseil d'administration. Il reçoit des rapports sur leurs missions, est informé des conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués et des propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

2. Politique et pratiques de rémunération

La société ICM LIFE s'inscrit dans le respect de la politique de rémunération du GACM SA, laquelle s'inscrit dans la politique de rémunération générale édictée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui se veut avant tout raisonnée et responsable, cherchant en priorité à aligner les intérêts du groupe et ceux de ses collaborateurs et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients.

Dans ce cadre, le GACM SA et ses entités d'assurance ont adopté comme règle l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social.

Les principes de rémunération sont développés dans une politique dédiée qui a été adoptée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et ses entités d'assurance.

La politique de rémunération d'ICM LIFE est au service d'une gestion saine, durable et efficace et n'encourage nullement la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par l'assureur.

ICM LIFE s'interdit tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment des aspects sociaux et environnementaux ou de l'intérêt de ses clients, dont la primauté est au centre des préoccupations de la société. ICM LIFE privilégie ainsi la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes portées par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont elle fait partie.

La rémunération des salariés d'ICM LIFE est définie par le directeur sur la base de la convention collective de travail des salariés du secteur des assurances ainsi que des pratiques de marché selon le poste proposé.

Ainsi, les rémunérations des salariés sont en principe fixes. Des rémunérations variables peuvent néanmoins être versées dans des cas exceptionnels.

Le montant des rémunérations exceptionnelles est proposé par le directeur d'ICM LIFE et validé par le président du conseil d'administration.

(1) Le président du conseil d'administration est également nommé administrateur délégué à la gestion journalière à compter du 15 mars 2021 sous réserve de l'accord du CAA.

Par ailleurs, dans le cadre de sa gestion financière, le GACM SA et ses entités d'assurance ont mis en place une politique d'investissement durable permettant une prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, limitant ainsi les externalités négatives liées à ses investissements.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et conformément au principe de proportionnalité énoncé par la réglementation Solvabilité II, ICM LIFE a décidé de ne pas créer de comité de rémunération *ad hoc* et de faire exercer les fonctions de ce comité par son conseil d'administration.

Le conseil d'administration analyse et contrôle les principes de rémunération. Il veille à ce que les pratiques de rémunération préservent le modèle d'un système de rémunération transparent et sécurisant.

3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Aucune transaction importante n'a été identifiée en 2020.

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein d'ICM LIFE qui est revue annuellement.

Cette politique décrit le champ de l'exigence de compétence et d'honorabilité et les modalités d'évaluation par l'entreprise et les autorités de contrôle belges pour les personnes suivantes :

- administrateurs ;
- membres du comité de direction ;
- responsables des fonctions clés et la personne ayant la responsabilité globale.

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

ICM LIFE s'assure que les membres du conseil d'administration, le directeur délégué à la gestion journalière et les responsables des fonctions clés y compris les personnes ayant la responsabilité globale disposent en permanence des compétences, de l'expérience et de l'honorabilité nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle et collective.

L'appréciation des compétences collectives porte notamment sur les points suivants :

- connaissance du marché ;
- cadre réglementaire et prudentiel ;
- management ;
- réflexion stratégique ;
- connaissances du groupe.

L'entreprise est attachée à disposer de membres du conseil d'administration, d'un directeur délégué à la gestion journalière et de responsables des fonctions clés y compris la personne ayant la responsabilité globale justifiant de la plus haute honnêteté et intégrité personnelle.

À cet effet, les membres du conseil d'administration, le directeur délégué et les responsables de fonctions clés y compris la personne ayant la responsabilité globale sont assujettis au respect du recueil de déontologie Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

ICM LIFE veille également au respect des règles de compétence et d'honorabilité en cas de sous-traitance d'une fonction clé. L'entreprise procède à la désignation d'une personne ayant la responsabilité globale de la fonction en son sein qui possède les connaissances nécessaires afin de soumettre à un examen critique les prestations du délégataire.

2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

L'honorabilité et la compétence sont appréciées notamment dans le respect de la directive Solvabilité II, des articles 258 et 273 du règlement délégué (UE) 2015/35 du 10 octobre 2014, des orientations EIOPA qui sont d'application directe aux sociétés d'assurance luxembourgeoises selon le CAA, de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances et de la lettre circulaire 99/1 du CAA relative à la composition et au mode de fonctionnement des conseils d'administration des entreprises d'assurances directes, et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

La compétence, l'expérience et l'honorabilité de la personne sont évaluées régulièrement par l'entreprise et également par les autorités de contrôle et notamment préalablement à sa nomination ou au renouvellement de sa fonction, mais également de manière permanente.

En effet, tout au long de l'exercice de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration, le directeur délégué à la gestion journalière, les responsables des fonctions clés et la personne ayant la responsabilité globale s'attacheront à répondre en permanence aux exigences de compétence requises pour l'exercice de la fonction assumée notamment en suivant des formations.

L'examen de la compétence et de l'honorabilité se fonde sur leur parcours professionnel tel que décrit dans un *curriculum vitæ*, un extrait de casier judiciaire et/ou une déclaration de non-condamnation, éventuellement une déclaration de non-faillite et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de leur honorabilité personnelle et professionnelle.

Depuis 2019, le CAA a également mis en place des formulaires types pour les dossiers de notification ou demande d'agrément des administrateurs, du directeur délégué à la gestion journalière et les fonctions clés.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques de la société visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés et assurer la continuité d'activité ;
- protéger la solvabilité ;
- développer l'activité de la société tout en protégeant les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risque que l'entité souhaite protéger (par exemple, ne pas descendre en dessous d'un certain niveau de solvabilité), qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le suivi du cadre d'appétence au risque et l'analyse de l'ORSA, menée annuellement, permettent notamment d'étudier si les limites d'appétence au risque fixées sont respectées à une date donnée ainsi que dans un scénario prospectif central et dans des scénarios adverses.

Si les limites d'appétence au risque ne sont pas respectées dans un des scénarios envisagés, des solutions sont étudiées afin d'y remédier.

Le système de gestion des risques de la société s'appuie sur des cartographies des risques.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- l'équipe S2 qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ces risques techniques dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la direction générale approuve le niveau de risque global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité de la société.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- l'unité allocation d'actifs, qui définit en lien avec le service de gestion actif-passif (ou ALM) les allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le service *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de concentration, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et le *reporting* Solvabilité II constituent un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM SA et ses entités, comme notamment ICM LIFE SA. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données d'ICM LIFE SA s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :

- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données sont ainsi créées, gérées et contrôlées dans le système d'information d'ICM LIFE SA ;

- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;

- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, ICM LIFE SA s'est dotée d'une « politique de qualité des données » exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les pôles métiers qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé. Il est administré par Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ci-après dénommée EI, dont les *process* sont certifiés ISO 9001 et ISAE 3402 et hébergé sur l'infrastructure de la Banque du Luxembourg ;
- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes Solvabilité II y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée. Il est mis à jour de façon régulière par les managers fonctionnels et techniques, sous la responsabilité des propriétaires de données auxquels ils sont rattachés ;
- un dispositif mensuel d'évaluation continue de la qualité des données basé sur des contrôles automatiques synthétisés dans des tableaux de bord par branche. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères de pertinence, d'exhaustivité et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués mensuellement au sein des portails de contrôle interne. Ceux qui ne vérifient pas les seuils d'acceptabilité sont analysés et justifiés par les managers fonctionnels et techniques et, si nécessaire, des plans d'action sont établis afin d'engager des travaux de remédiation ;
- une démarche d'amélioration permanente, notamment au travers du groupe de travail permanent qui réunit tous les deux mois l'ensemble des managers fonctionnels et techniques. Ses conclusions sont restituées aux propriétaires des données lors des comités qualité des données métiers (semestriels).

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord de contrôle, l'analyse des éventuelles anomalies et leurs impacts sur les engagements, les plans d'action et de remédiation :

- il est examiné lors du comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce comité valide les priorités et les plans d'action d'amélioration et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction clé actuarielle.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de gouvernance de l'entreprise prises notamment en application des orientations générales du groupe.

ICM LIFE SA dispose d'une organisation spécialement dédiée à la conformité. La gestion des risques de conformité fait l'objet d'une présentation spécifique dans la politique de conformité. La fonction clé gestion des risques est tenue informée de tout risque significatif de non-conformité. Également, elle est associée à l'analyse et à la validation de tout nouveau produit d'assurance.

Risques opérationnels

L'identification des risques opérationnels s'opère *via* un processus commun à toutes les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Les incidents ou sinistres sont répertoriés *via* un outil spécifiquement dédié et piloté par une fonction centrale au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, sert à la construction de bases historiques de pertes et permet une quantification précise de l'exposition aux risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par la fonction centrale au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Une cartographie des risques permet d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes des risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

À ce titre, un plan de continuité d'activité (PCA) ou système de *management* de la continuité d'activité (SMCA) a été formalisé en cas de survenance d'un événement majeur. La formalisation de ce plan consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

d. Gestion transverse des risques : ORSA (ou évaluation interne des risques et de la solvabilité)

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen termes.

Des scénarios dits scénarios de *stress tests* portant sur les risques identifiés comme majeurs pour la société y sont envisagés. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques. Les résultats sont analysés au regard du critère d'appétence au risque.

Ces travaux sont transcrits dans un rapport annuel, ou dans un rapport *ad hoc* complémentaire à chaque fois que les circonstances le nécessitent.

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au comité d'audit et des risques, puis au conseil d'administration qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels la société est exposée.

2. Organisation du système de gestion des risques

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1^{er} niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2^e niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3^e niveau de suivi des risques est effectué par l'audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil d'administration ainsi qu'à la direction effective, qui en confie la coordination à la fonction clé gestion des risques.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre l'ensemble de ses activités.

1. Organisation générale

Le dispositif de contrôle interne d'ICM LIFE SA est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

L'une des missions du contrôle interne consiste à créer une culture du contrôle en expliquant le rôle et l'importance de chacun des collaborateurs dans le dispositif et la finalité de leurs actions.

Le responsable du contrôle interne veille à la cohérence du dispositif en vigueur au sein de la compagnie et à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Au travers de cette mission, il contribue à renforcer le rôle des collaborateurs dans leur prise de décision et dans le suivi de leurs activités. Il peut apporter son concours à des services opérationnels pour les aider à mettre en place un dispositif adéquat et calibré à leurs activités.

Ce dispositif repose essentiellement sur :

- une séparation des tâches ;
- le principe des « quatre yeux ». Les opérations significatives font l'objet d'un double examen, elles font intervenir systématiquement deux collaborateurs.

Il est conforté en cela par le système de délégation de pouvoirs qui assure l'homogénéité et la conformité du processus de décision mis en place.

Dans le domaine de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, les opérations les plus sensibles ainsi que toutes nouvelles souscriptions de contrat d'assurance vie de type épargne doivent être validées par le comité d'acceptation.

Un *reporting* annuel des travaux relatifs au contrôle interne est présenté annuellement au conseil d'administration de la compagnie.

2. Objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de *management* appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus de la compagnie ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la compagnie est exposée ;

- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut pas fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La compagnie veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

3. Description de la mise en place de la fonction conformité

ICM LIFE SA sous-traite la fonction clé de vérification de la conformité au GACM SA. La fonction clé sous-traitée rend compte de son action à l'administrateur spécialement désigné par ICM LIFE SA en qualité de personne-relais et qui porte la responsabilité de la fonction clé.

Le dispositif de conformité est animé par la fonction clé sous-traitée qui dispose de l'indépendance, de l'honorabilité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La conformité : un dispositif au service de l'entreprise et de la clientèle

Cette mission consiste à accompagner les services de l'entreprise aux fins que les activités soient déployées avec la meilleure sécurité juridique et dans le respect des règles de protection de la clientèle.

La conformité contrôle le respect de la législation, de la réglementation, des directives du GACM SA ainsi que des engagements déontologiques qui régissent les activités.

Elle s'assure du déploiement d'une veille réglementaire et contribue à évaluer l'impact des textes.

Elle s'efforce d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité.

Au travers de son action, la conformité sert donc les intérêts de l'entreprise, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, au travers du contrôle du respect des règles de protection de la clientèle.

Les principaux domaines d'action

En application des orientations générales du GACM SA et du conseil d'administration, la conformité impulse et déploie les procédures et les actions qui contribuent à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et des services ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;

- veiller au respect des règles en matière de distribution d'assurance et de sous-traitance ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations ;
- justifier d'un dispositif permettant l'efficace identification des bénéficiaires en vue du règlement des capitaux dus.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre l'évasion fiscale au travers des dispositifs EAI-CRS et FATCA relèvent du directeur agréé, lequel assume le rôle de responsable de la LCB-FT.

Contrôle et reporting

Acteur du contrôle interne, la fonction conformité contribue, avec le contrôle permanent et le service en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, au déploiement du plan de contrôle de l'entreprise.

La fonction conformité rend régulièrement compte de son action. Elle établit un rapport trimestriel d'activité. Elle présente annuellement, au moins au conseil d'administration, un bilan de son action et le plan d'action pour l'année à venir.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

En se basant sur le principe de proportionnalité, ICM LIFE SA ne dispose pas d'une équipe d'audit interne dédiée. Par conséquent, pour la réalisation des missions d'audit interne, la société fait appel à des moyens externes à la compagnie en privilégiant le recours à la fonction d'audit interne du GACM SA. À ce titre, la fonction clé audit interne d'ICM LIFE SA est assurée par le responsable de la fonction clé audit interne du GACM SA. Une personne-relais de la fonction clé audit interne est nommée au sein d'ICM LIFE SA, à laquelle sont rapportés les travaux menés par la fonction d'audit interne du GACM SA sur le périmètre d'ICM LIFE SA, afin d'en évaluer la qualité. Le responsable de la fonction clé, ainsi que la personnes-relais sont soumis à l'approbation de l'autorité de contrôle du pays dans le lequel l'activité est exercée, à savoir le Commissariat aux Assurances (CAA) dans ce cas.

La fonction d'audit interne du GACM SA conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), et notamment de la norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

La fonction d'audit interne du GACM SA est indépendante des entités opérationnelles et financières qu'elle est chargée de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne.

Le responsable de la fonction clé audit interne du GACM SA communique à la direction effective d'ICM LIFE SA à tout moment et au moins une fois par an au conseil d'administration d'ICM LIFE SA le résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il établit annuellement le rapport de la fonction clé couvrant l'ensemble des missions d'audit réalisées sur le périmètre d'ICM LIFE SA à destination du conseil d'administration. En cas de détection d'anomalies graves, le responsable de la fonction peut également informer directement le Commissariat aux Assurances, après avoir préalablement informé le conseil d'administration de cette démarche.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de la fonction clé audit du GACM SA de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

3. Fonctionnement

Le fonctionnement de l'activité audit interne est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil d'administration d'ICM LIFE SA. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit interne sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

4. Planification et organisation de l'activité

La fonction audit interne établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA, dont ICM LIFE SA, ainsi que de leurs développements attendus. La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la présidence du directoire, la fonction clé audit d'ICM LIFE SA et le Contrôle Périodique Métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5. Déroulement d'une mission

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, la fonction d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées. Ceux-ci seront intégrés dans la version définitive du rapport d'audit.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à la direction d'ICM LIFE SA et à la fonction clé audit interne en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et la fonction d'audit interne, le rapport est transmis aux parties prenantes de la mission, à savoir les responsables du périmètre audité, ainsi que la personne-relais de la fonction clé audit interne, le conseil d'administration d'ICM LIFE SA qui agit également en qualité de comité d'audit et la direction effective le cas échéant.

ICM LIFE SA est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé à travers un outil de suivi dédié. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle d'ICM LIFE SA est définie dans la politique de la fonction actuarielle de la société, validée par le conseil d'administration.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;

- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

G. SOUS-TRAITANCE

Filiale du GACM SA, ICM LIFE SA observe les mêmes orientations que son groupe d'appartenance.

Un recours à la sous-traitance mobilise prioritairement les structures dédiées du groupe afin d'emporter une meilleure maîtrise des risques.

ICM LIFE SA respecte la politique d'externalisation de la holding qui est révisée annuellement. Compte tenu du principe de proportionnalité et en considération de sa taille, ICM LIFE sous-traite les activités et fonctions importantes ou critiques aux structures du GACM SA, du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale de Crédit Mutuel.

Sont sous-traitées à ACM VIE SA, société d'assurance vie du GACM SA :

- les fonctions clés audit interne, actuariat, conformité et gestion des risques ;
- la gestion des portefeuilles OPCVM représentatifs des contrats en unités de compte adossés à des fonds externes, ainsi que le portefeuille des actifs en représentation des provisions techniques ainsi que la gestion des fonds propres de la société ;
- la comptabilité technique et le contrôle de gestion ;
- les études actuarielles ;
- la gestion de la réassurance.

Sont sous-traités aux autres entités ou structures du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel :

- la fourniture et la maintenance d'un système d'information par la Banque de Luxembourg SA, cela s'entend notamment des prestations suivantes :
 - exploitation technique (gestion des réseaux informatiques, logiciels privatifs et évolution du système d'information),
 - développements informatiques nécessaires à l'activité de l'assureur,
 - exploitation des applications (gestion et assistance),
 - prestations de continuité de l'activité ;

- la fourniture de l'infrastructure informatique (postes, imprimantes, serveurs) par la Banque de Luxembourg SA, basée au Luxembourg, cela comprend notamment les prestations suivantes :

- fourniture de matériel et de logiciels d'infrastructure et installation,
- administration du système et surveillance,
- gestion des licences, des sauvegardes et du stockage à long terme,
- service de restauration des données,
- service de sécurité informatique et de protection des données qui comprend toutes les activités entreprises pour préserver la confidentialité des données stockées, traitées ou générées. Cela inclut à la fois le contrôle du respect des règles de protection des données et la protection des données confidentielles contre tout accès, divulgation, modification ou suppression non autorisés (gestion des habilitations) ;

- le recours aux structures de contrôle permanent et d'audit du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Dans le respect de la politique d'externalisation en place, ICM LIFE SA veille à la bonne maîtrise des risques de sous-traitance en opérant en amont une qualification de l'importance de la prestation. Cette qualification est opérée par la conformité en relation étroite avec la direction juridique du GACM SA. Toute prestation externalisée fait l'objet d'une analyse qui prend en compte les exigences imposées notamment par l'article 274 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission. Toute externalisation d'activités ou de fonctions importantes ou critiques est soumise à l'approbation du conseil d'administration et emportera notification préalable à l'autorité de contrôle.

Le contrôle et le suivi des prestataires sont réalisés en concertation avec les structures de contrôle du groupe. Enfin, le plan de contrôle d'ICM LIFE SA comporte un point de contrôle dédié au suivi de la sous-traitance et de la distribution.

Récapitulatif des activités et fonctions importantes et critiques sous-traitées :

Activité ou fonction importante ou critique sous-traitée	Pays de réalisation de la prestation sous-traitée	Indication de l'appartenance du prestataire (intra ou extra groupe)
Fonction clé audit interne	France	Intra
Fonction clé actuariat	France	Intra
Fonction clé gestion des risques	France	Intra
Fonction clé conformité	France	Intra
Gestion d'actifs	France et Luxembourg	Intra
Programme de réassurance	France	Intra
Provisionnement	France	Intra
Comptabilité et reporting	France	Intra
Contrôle permanent et audit	France	Intra
Informatique	France et Luxembourg	Intra

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

3

PROFIL DE RISQUE

A. INTRODUCTION	24	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	28
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	24	1. Description des principaux risques	28
1. Description des principaux risques	24	2. Exposition au risque	28
2. Exposition au risque	24	3. Gestion du risque	28
3. Gestion du risque	25	F. RISQUES OPÉRATIONNELS	29
4. Analyse de sensibilité au risque	25	1. Description des principaux risques	29
C. RISQUE DE MARCHÉ	25	2. Exposition au risque	29
1. Description des principaux risques	25	3. Gestion du risque	29
2. Exposition au risque	26	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	30
3. Gestion du risque	26	1. Description des principaux risques	30
4. Analyse de sensibilité au risque	26	2. Suivi et gestion du risque	30
D. RISQUE DE CRÉDIT	27	H. AUTRES INFORMATIONS	30
1. Description des principaux risques	27		
2. Exposition au risque	27		
3. Gestion du risque	27		
4. Analyse de sensibilité au risque	27		

A. INTRODUCTION

Le capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le SCR au 31 décembre 2020, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	3 984
SCR de contrepartie	175
SCR de souscription vie	3 337
BSCR	5 859
SCR opérationnel	692
Ajustement pour impôts	0
SCR final	6 552

Le risque de marché et le risque de souscription vie sont les risques prépondérants de la société.

Des analyses ont été menées afin de vérifier que les calibrages des SCR de la formule standard sont bien adaptés au profil de risque d'ICM LIFE.

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Description des principaux risques

Par ses activités, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance vie.

Risques de mortalité et de longévité

Les risques de mortalité et de longévité correspondent au risque de perte liée à une variation imprévue de la sinistralité.

Risque de rachat

En épargne, le risque de rachat correspond au manque à gagner sur les contrats et au risque de perte financière liée à la vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers, pour les contrats en euros (qui bénéficient d'une garantie en capital).

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

2. Exposition au risque

a. Exposition

La société propose des produits d'assurance vie à une clientèle patrimoniale et des contrats d'assurance emprunteurs.

SCR

Après étude du profil de risque, l'utilisation de la formule standard apparaît adaptée pour mesurer les risques de la société.

Le SCR de souscription vie est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR mortalité	257
SCR longévité	148
SCR incapacité/invalidité	-
SCR rachat	1 170
SCR frais	2 470
SCR révision	-
SCR catastrophe	62
SCR de souscription vie	3 337

Les principaux risques de souscription de la société sont les risques de frais, de rachat et de mortalité.

b. Évolution du risque

Les répercussions de la pandémie de Covid-19 sur la sinistralité d'ICM LIFE sont très limitées, mais le contexte commercial incertain de l'année 2020 a entraîné le décalage du lancement de la nouvelle offre en unités de compte (UC) sur le marché français sur l'exercice 2021.

c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque ou une valeur de rachat important.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et des procédures documentées.

Risque de mortalité, longévité

Ces risques sont acceptés par la société.

Toutefois, les risques sur l'assurance emprunteurs sont maîtrisés via un programme de réassurance.

Risque de rachat

Le risque de rachat sur le portefeuille d'épargne en euros est important.

La provision pour participation aux excédents (PPE) pourra être reprise afin de servir un taux compétitif sur les contrats les années de remontée des taux et permettra ainsi de limiter les rachats.

b. Suivi du risque

Les indicateurs de suivi des risques appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard décrit précédemment et d'indicateurs opérationnels.

Le portefeuille d'épargne de la société fait l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants (chiffre d'affaires, décès, rachats).

Ces suivis permettent notamment de suivre la collecte nette en épargne.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont menées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque.

Dans ce cadre, une sensibilité à une baisse des rachats a été réalisée.

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les principaux risques de marché pesant sur la société sont le risque actions et assimilés et le risque de taux. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps en dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte) vont impacter les comptes de la société d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente durable sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les ratios Solvabilité II.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque de concentration

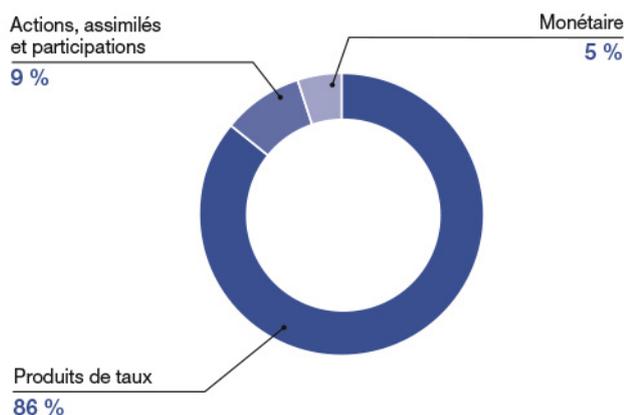
Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions.

L'allocation d'actifs à fin 2020 en valeur nette comptable (VNC) hors unité de compte est la suivante :



SCR

Le risque de marché représente 49 % du SCR global d'ICM LIFE SA. Les risques de marché sont importants notamment sur le portefeuille d'actifs en représentation des contrats d'épargne en euros.

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR taux	198
SCR actions	1 623
SCR immobilier	-
SCR spread	2 451
SCR change	139
SCR concentration	312
SCR de marché	3 984

Les principaux risques de marché sont les risques de *spread* et d'actions.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

b. Évolution du risque

Sur l'année 2020, la part du monétaire a augmenté tandis que la part des produits de taux a diminué.

c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La gestion des placements s'articule autour d'actifs « isolés » ou « cantonnés » correspondant aux engagements techniques inscrits au passif du bilan. Les engagements sont regroupés par type de risques prenant en compte les aspects réglementaires, contractuels, techniques et financiers.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le Classeur des limites et les procédures de la direction financière.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

b. Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement par canton de gestion au sein de la société. Ils fournissent des informations à la direction des investissements lui permettant d'orienter ses investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont mises en place périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2020 a été réalisée sur les scénarios suivants :

- une hausse des taux d'intérêt ;
- une baisse des taux d'intérêt ;
- un krach sur les marchés actions.

D. RISQUE DE CRÉDIT

1. Description des principaux risques

Risque de *spread*

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les notations des agences de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :

(en VNC)	31/12/2020	31/12/2019
AAA – A	86 %	87 %
BBB ou moins – Non noté	14 %	13 %
TOTAL	100 %	100 %

SCR

Détail du SCR de crédit (en milliers d'euros)

SCR de marché	3 984
SCR <i>spread</i>	2 451
SCR de contrepartie	175

Le SCR de *spread* est un risque important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente un peu plus de 2 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines et des obligations d'entreprise en portefeuille reste stable cette année.

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines.

c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de *rating* et de maturité.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait *via* :

- des limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est limité car c'est une réassurance interne.

b. Suivi du risque

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2020 a été réalisée sur les scénarios suivants :

- une hausse des *spreads* des obligations d'entreprise ;
- une hausse des *spreads* des obligations souveraines.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Au 31 décembre 2020, la majorité des actifs, hors UC, détenus par la société sont liquides.

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée globalement stable sur l'année.

c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré de plusieurs façons :

- une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les 10 prochaines années sont couverts par les *cash flows* prévisionnels générés par les actifs ;
- des *stress tests* de liquidité (à court ou moyen terme) permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif ;
- des limites sur les actifs non cotés et peu liquides.

b. Suivi du risque

En complément des études citées, le suivi est organisé autour :

- d'un suivi trimestriel du degré de liquidité des actifs ;
- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie : il permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de chaque canton de gestion ;
- d'un « plan d'urgence liquidité » : il préconise une surveillance régulière des rachats par la direction des risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque.

F. RISQUES OPÉRATIONNELS

1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 8 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel reste stable sur l'année 2020.

c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour ICM LIFE SA.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Dans le cadre de Solvabilité II, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le GACM SA auquel appartient la société. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM SA, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de 12 centres administratifs répartis sur les territoires français, belge, luxembourgeois et espagnol.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (Covid-19), les PCA (ou BCP) des entités du GACM SA ont été activés en mars 2020 avec efficacité, ce qui a permis d'assurer la résilience des différentes filiales.

Le GACM SA et ses filiales actualisent régulièrement les plans de continuité d'activité afin d'être couvrants et d'assurer la résilience des activités.

Annuellement, un plan de reprise d'activité (PRA) est testé par Euro-Information, filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui vise à s'assurer de la reconstruction des bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière par la fonction des risques opérationnels.

Le PCA d'ICM Life s'inspire de la norme ISO22301 « Management de la Continuité d'Activité » ainsi que des bonnes pratiques du marché (notamment des recommandations du *Business Continuity Institute*).

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

1. Description des principaux risques

La société est également exposée au risque de non-conformité et aux risques émergents.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels la société pourrait être exposée.

Il s'agit notamment des risques liés au changement climatique.

Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt ICM LIFE SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risque principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

2. Suivi et gestion du risque

Les risques quantifiables font l'objet de suivi ou d'études spécifiques.

Le GACM SA est engagé dans une démarche de limitation du réchauffement climatique, que ce soit au niveau de l'offre produits, de la gestion des contrats, des investissements ou en tant que société responsable.

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. La fonction conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier.

H. AUTRES INFORMATIONS

Dépendance entre les risques

ICM LIFE SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard Solvabilité II.

La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre les sous-modules de risque. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



A. ÉVALUATION DES ACTIFS	32	C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	36
1. Méthode de valorisation des actifs financiers	32	D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	36
2. Valorisation des actifs financiers	32	1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures	36
3. Autres actifs	33	2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance	36
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	34		
1. Tableau récapitulatif par activité	34		
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions techniques	34		
3. Hypothèses principales	35		
4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques	35		
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales	35		

Actifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Immobilisations incorporelles	0	1	- 1
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	27	27	0
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	128 418	122 404	6 014
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés*	233 930	233 380	549
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 414	1 399	15
Autres actifs	2 089	1 040	1 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie*	4 427	4 977	- 549
TOTAL DE L'ACTIF	370 305	363 227	7 078

* Ce reclassement vise à neutraliser la surreprésentation des actifs en UC en regard des provisions mathématiques à hauteur des prélèvements de gestion non désinvestis à la date d'arrêté.

Passifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	52 403	45 617	6 786
Provisions techniques UC et indexés	236 002	233 380	2 621
Autres passifs	51 037	50 830	207
TOTAL DU PASSIF	339 441	329 828	9 614
Capitaux propres	30 863	33 399	- 2 536

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

1. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs de la société ICM LIFE SA hors coupon couru repose sur une récupération automatique de valeur de marché *via* la banque dépositaire de la société.

La valorisation (hors coupon couru) fournie par la banque dépositaire

Par principe, la valorisation des actifs de la société ICM LIFE SA est effectuée par le dépositaire. Cette valorisation des actifs doit correspondre au prix qui serait perçu en cas de vente de ces actifs sur le marché. Une vérification des valorisations fournies par le dépositaire a été réalisée en comparant ces dernières avec celles fournies par le contributeur BLOOMBERG pour les actifs concernés, sans pour autant connaître la place de cotation retenue à l'origine par le dépositaire.

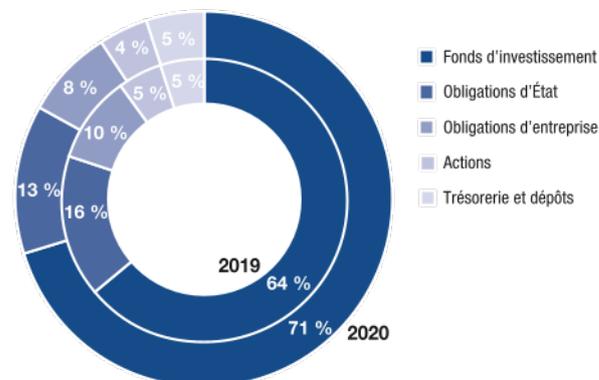
95 % des actifs de la société ICM LIFE SA sont actuellement valorisés en valeur de marché. Les 5 % restants correspondent principalement à la valorisation en prix de revient des liquidités (5 %).

2. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers d'ICM LIFE SA (hors coupon couru) sont principalement composés de fonds d'investissement pour 71 % à fin 2020, contre 64 % en 2019.

La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus au 31 décembre 2020, soit une valorisation totale de 366 801 milliers d'euros.

→ RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE



3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 0,6 % du total bilan, soit 2 089 milliers d'euros, et sont composés des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	Variations
Créances nées d'opérations d'assurance	0	32	- 32
Autres créances (hors assurances)	999	63	936
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	247	320	- 73
Impôt différé actif	843	314	529
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	2 089	729	1 360

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée.

L'impôt différé net actif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », et se compose :

- des éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- de la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur.

Reconnaissance des impôts différés

Au 31 décembre 2020, l'impôt différé actif s'élève à 843 milliers d'euros, contre 314 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	Variations
ID revalorisation <i>Best Est.</i>	- 2 342	- 1 772	- 570
ID revalorisation actifs fi.	1 637	1 631	6
ID autres retraitements	- 137	- 172	35
Impôt différé net actif	- 843	- 314	- 529

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur pour l'entité fiscale indépendante, à savoir 24,94 %.

Les créances d'impôts différés sont maintenues à l'actif du bilan lorsque leur imputation sur des bénéfices futurs, identifiés sur un horizon limité dans le temps, est probable. Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif net est recouvrable. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en *Tier 3* dans les capitaux propres Solvabilité II.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Dans le bilan prudentiel, les provisions techniques sont valorisées selon la méthode de la meilleure estimation (*Best Estimate*).

À cette meilleure estimation des provisions techniques s'ajoute une marge de risque dont le montant correspond à une prime de risque qu'une entreprise d'assurance exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur.

1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques brutes de réassurance du bilan prudentiel Solvabilité II d'ICM LIFE SA se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Vie (hors Santé SLT et UC)	51 289	1 114	52 403
UC	234 246	1 755	236 002
TOTAL	285 535	2 870	288 404

2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions techniques

Provisions *Best Estimate*

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des flux de trésorerie générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. L'estimation de ces flux futurs est faite à partir d'hypothèses sur la mortalité, les rachats, les frais, la participation aux bénéfices... Les hypothèses retenues sont *Best Estimate*, comme le requièrent les textes réglementaires Solvabilité II.

La directive Solvabilité II précise que toutes les options contenues dans les contrats doivent être valorisées dans les provisions. En assurance vie, les options sont essentiellement liées aux rachats et à la garantie de taux minimum pour les contrats en euros. Toutes ces options sont donc étroitement liées à l'évolution des marchés financiers.

Comme les risques sous-jacents ne sont pas des risques répliquables, des méthodes de Monte-Carlo sont utilisées pour valoriser les options contenues dans les contrats euros.

L'utilisation de modèles stochastiques permet de générer un très grand nombre de scénarios économiques et de simuler, pour chacun de ces scénarios, les flux de trésorerie issus du passif. Les provisions *Best Estimate* correspondent à la moyenne des flux de trésorerie du passif actualisés avec le taux 1 an de la simulation.

Marge pour risque

La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC), conformément à l'article 38 du règlement délégué européen 2015/35.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*.

3. Hypothèses principales

La courbe des taux et la correction pour volatilité (*Volatility Adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2021.

La correction pour volatilité est de 7 bps. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Avec VA	Sans VA	Écart (en montant)	Écart (en %)
Provisions techniques SII	288 404	288 623	218	0,1 %
Fonds propres disponibles	30 863	30 699	- 164	- 0,5 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	30 863	30 699	- 164	- 0,5 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	30 021	29 802	- 218	- 0,7 %
SCR	6 552	6 704	153	2,3 %
Ratio de couverture du SCR	471 %	458 %	- 13 pts	- 2,8 %
MCR	3 700	3 700	0	0,0 %
Ratio de couverture du MCR	811 %	805 %	- 6 pts	- 0,7 %

Le ratio de couverture du SCR passe de 471 % à 458 %, soit une baisse de 13 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 811 % à 805 %, soit une baisse de 6 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Pour l'assurance épargne euros et UC, les lois de rachats permettant d'écouler les contrats sont bâties à partir d'observations historiques. Certaines années peuvent être atypiques (forts ou faibles rachats), ce qui rend l'estimation des prestations futures difficile.

Une sensibilité des provisions *Best Estimate* à ce paramètre est calculée à chaque mise à jour des lois de rachats. Les résultats montrent que le niveau des provisions *Best Estimate* est peu affecté par ce paramètre.

5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

(en milliers d'euros)	Provisions sociales	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Vie (hors Santé SLT et UC)	45 617	51 289	1 114	52 403
UC	233 380	234 246	1 755	236 002
TOTAL	278 997	285 535	2 870	288 404

Dans le bilan prudentiel, les provisions *Best Estimate* épargne sont estimées à partir d'un modèle prospectif qui permet d'estimer les flux de trésorerie futurs, revalorisés de la

participation aux bénéfices futurs pour les contrats en euros. Le montant des provisions sociales correspond à la valeur de rachat des contrats.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 13,8 % du total bilan, soit 51 037 milliers d'euros et sont composés de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	Variations
Dettes nées d'opérations de réassurance	160	239	- 79
Dettes nées d'opérations d'assurance	2 622	515	2 107
Autres dettes (hors assurance)	47 765	444	47 322
Provisions autres que les provisions techniques	251	0	251
Dettes envers les établissements de crédit	1	0	1
Autres dettes (hors établissements de crédit)	0	277	- 277
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	237	62	176
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	51 037	1 537	49 500

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Le poste « Autres dettes » a augmenté de 47 322 milliers d'euros en 2020. Dans le cadre de la réduction de capital de la société ICM LIFE SA du 29 décembre 2020, la comptabilisation d'une dette de 46 830 milliers d'euros en faveur du GACM SA a été comptabilisée au titre du remboursement d'actions.

Les autres passifs ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité II.

D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Les hypothèses relatives aux décisions de gestion futures sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur.

2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Les hypothèses relatives aux comportements des preneurs d'assurance sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur.

5

GESTION DU CAPITAL



A. FONDS PROPRES	38	C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	42
1. Politique de gestion des fonds propres	38		
2. Structure et montants des fonds propres disponibles	38		
3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres Solvabilité II	39		
4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres	40	D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	42
B. SCR ET MCR	41	E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	42
1. Définitions	41		
2. Ratios de solvabilité	41		
3. Points méthodologiques	41		
4. Résultats	41		

Sous Solvabilité II, les fonds propres sont égaux à la différence entre les actifs et les passifs du bilan valorisés selon les principes Solvabilité II, augmentée des emprunts subordonnés et diminuée des dividendes à verser et des fonds propres relatifs aux fonds cantonnés non disponibles.

Les fonds propres sont classés en trois catégories (*Tiers*). Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée en fonction de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée.

Les définitions des trois niveaux de la règle du *tiering* sont les suivantes :

- le niveau 1 (*Tier 1*) correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continûment et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. On y identifie les éléments dits restreints et les éléments dits non restreints ;
- le niveau 2 (*Tier 2*) comprend les éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables ;
- le niveau 3 (*Tier 3*) comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires.

A. FONDS PROPRES

1. Politique de gestion des fonds propres

La société dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer majoritairement dans la catégorie « fonds propres *Tier 1* non restreint ».

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), le responsable de la fonction clé gestion des risques devra s'assurer :

- qu'une analyse approfondie de ses caractéristiques soit effectuée afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer ;
- qu'une émission d'éléments de fonds propres est compatible avec le plan de gestion du capital ;
- de mettre à jour la politique de gestion du capital.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2015/35.

À chaque recalcul des fonds propres, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction clé gestion des risques.

2. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres Solvabilité II disponibles s'élèvent à 30 863 milliers d'euros à fin 2020, contre 32 502 milliers d'euros à fin 2019. Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

	2020	2019	Variations	%
Capital social	14 717	14 717	0	0 %
Primes liées au capital social	0	9 333	- 9 333	
Réserve de réconciliation	15 304	8 138	7 166	88 %
Position nette active d'impôts différés	843	314	529	169 %
Fonds propres SII disponibles	30 863	32 502	- 1 639	- 5 %

Le capital social

Le capital social de la société ICM LIFE SA, entièrement appelé, s'élève à 14 717 milliers d'euros à fin 2020, montant inchangé par rapport à fin 2019.

Les primes liées au capital social

Les primes liées au capital social de la société ICM LIFE SA sont nulles à fin 2020, contre 9 333 milliers d'euros à fin 2019. Cette diminution s'explique d'une part par la reconstitution d'une partie de la réserve indisponible héritée des comptes de NELL SA pour 6 795 milliers d'euros et d'autre part par le remboursement au GACM SA de 2 538 milliers d'euros dans le cadre des opérations de réduction de capital réalisées le 29 décembre 2020.

Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation représente 15 304 milliers d'euros à fin 2020, en hausse de 7 166 milliers d'euros par rapport à fin 2019. Les éléments qui la composent sont :

- **les réserves statutaires**, composées des autres réserves, du report à nouveau et du résultat de l'exercice, pour 18 683 milliers d'euros à fin 2020, contre 9 396 milliers d'euros à fin 2019. Cette augmentation est essentiellement liée à la reconstitution de la réserve indisponible héritée des comptes de NELL SA pour un montant total de 6 795 milliers d'euros ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs**. Celle-ci représente - 3 379 milliers d'euros avant impôts différés (dont la position nette active est présentée sur une ligne distincte) à fin 2020, contre - 1 258 milliers d'euros avant impôts différés à fin 2019.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres.

Dans le cas de la société ICM LIFE SA, il n'y a pas de déduction à opérer.

Position nette active d'impôt différé

Au 31 décembre 2020, le montant de l'impôt différé actif est de 843 milliers d'euros, contre 314 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Les créances d'impôts différés sont maintenues à l'actif du bilan lorsque leur imputation sur des bénéfices futurs, identifiés sur un horizon limité dans le temps, est probable. Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif net est recouvrable. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en *Tier 3* dans les capitaux propres Solvabilité II.

3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres Solvabilité II

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres sociaux par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II.

Tableau de variation des capitaux propres sociaux vers Solvabilité II

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variations	%
Capital social	14 717	14 717	0	0 %
Primes liées au capital social	0	9 333	- 9 333	
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	18 683	9 396	9 286	99 %
Capitaux propres comptables	33 399	33 446	- 47	- 0 %
Réévaluation des placements	6 014	5 849	165	3 %
Réévaluation des provisions techniques	- 9 392	- 7 106	- 2 286	- 32 %
Autres ajustements de valeurs	- 1	- 1	0	- 2 %
Position nette active d'impôts différés	843	314	529	169 %
Capitaux propres SII	30 863	32 502	- 1 639	- 5 %
Fonds propres SII disponibles	30 863	32 502	- 1 639	- 5 %

Tableau établi sur la base des QRT S.02 et S.23.

4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles

Les fonds propres Solvabilité II disponibles d'ICM LIFE SA au 31 décembre 2020 s'élèvent à 30 863 milliers d'euros et sont majoritairement classés en fonds propres de niveau 1 non restreint (97 %).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	14 717	14 717			
Primes liées au capital social	0	0			
Réserve de réconciliation	15 304	15 304			
Impôt différé actif	843				843
Fonds propres SII disponibles	30 863	30 021	0	0	843

Fonds propres Solvabilité II éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 30 863 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres Solvabilité II disponibles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	14 717	14 717			
Primes liées au capital social	0	0			
Réserve de réconciliation	15 304	15 304			
Impôt différé actif	843				843
Fonds propres SII éligibles SCR	30 863	30 021	0	0	843

Fonds propres Solvabilité II éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 30 021 milliers d'euros.

L'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'explique par les règles de limitation par *Tier* des fonds propres Solvabilité II éligibles à la couverture du MCR : les provisions pour impôt différé actif ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	14 717	14 717			
Primes liées au capital social	0	0			
Réserve de réconciliation	15 304	15 304			
Impôt différé actif	0				0
Fonds propres SII éligibles MCR	30 021	30 021	0	0	0

B. SCR ET MCR

1. Définitions

Pour rappel, le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres à détenir en permanence et en dessous duquel la compagnie ne pourrait pas continuer à exercer son activité.

2. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres Solvabilité II éligibles :

(en milliers d'euros)	2020
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	30 863
SCR	6 552
Ratio de couverture du SCR	471 %

(en milliers d'euros)	2020
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	30 021
MCR	3 700
Ratio de couverture du MCR	811 %

Le MCR s'élève à 3 700 milliers d'euros, soit 56 % du SCR.

3. Points méthodologiques

a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

La mesure transitoire sur les actions n'a pas été utilisée dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de -39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de -49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

Le *dampener* est un mécanisme d'ajustement symétrique : il permet d'atténuer le choc actions en cas de baisse du marché actions.

c. Ajustement pour impôts

La société a choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés, appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à la provision pour impôt différé passif net du bilan initial.

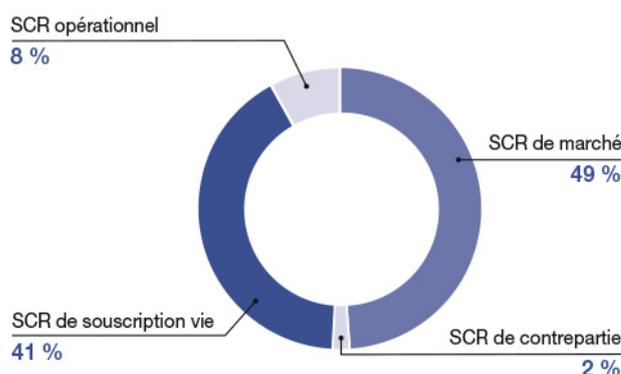
4. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2020 s'élève à 6 552 milliers d'euros.

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	3 984
SCR de contrepartie	175
SCR de souscription vie	3 337
BSCR	5 859
SCR opérationnel	692
Ajustement pour impôts	0
SCR final	6 552

Le SCR de la société est principalement constitué du SCR de marché et du SCR de souscription vie.



C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.

6

ANNEXES



États publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par ligne d'activité
D_S050201	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'informations sur le minimum de capital requis

S.02.01.02**Bilan**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	843
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	27
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	128 418
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	69 187
Obligations d'État	R0140	45 569
Obligations d'entreprise	R0150	23 493
Titres structurés	R0160	125
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	59 231
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	233 930
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 414
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 414
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 414
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	999
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 427
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	247
Total de l'actif	R0500	370 305

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	52 403
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	52 403
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	51 289
Marge de risque	R0680	1 114
Provisions techniques UC et indexés	R0690	236 002
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	234 246
Marge de risque	R0720	1 755
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	251
Provisions pour retraite	R0760	31
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 622
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	160
Autres dettes (hors assurance)	R0840	47 765
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	207
Total du passif	R0900	339 441
Excédent d'actif sur passif	R1000	30 863

S.05.02.01 - 01**Primes, sinistres et dépenses par pays**

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0080	C0020	C0140
	R0010			
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140			0
Net	R0200		0	0
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240			0
Net	R0300		0	0
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
Net	R0400		0	0
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440			0
Net	R0500		0	0
Dépenses engagées	R0550			0
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			0

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estim+B18+B15:S19+B+B15:M18	R0030	48 572		234 246				2 717			285 535						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0090							1 414			1 414						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	48 572		234 246				1 303			284 120						
Marge de risque	R0100	933	1 755			181					2 870						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200	49 504	236 002			2 898					288 404						

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	288 404	0	0	218	0
Fonds propres de base	R0020	30 863	0	0	-1 007	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	30 863	0	0	-1 007	0
Capital de solvabilité requis	R0090	6 552	0	0	153	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	30 021	0	0	-218	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	14 717	14 717			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	15 304	15 304			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	843				843
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	30 863	30 021	0	0	843
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	30 863	30 021	0	0	843
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	30 021	30 021	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	30 863	30 021	0	0	843
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	30 021	30 021	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	6 552				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	4,71				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,11				

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	30 863
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	15 559
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	15 304
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	6 270		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	175		
Risque de souscription en vie	R0030	2 845		0
Risque de souscription en santé	R0040	0		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		0
Diversification	R0060	-1 730		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	7 560		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	692
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 701
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	6 552
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	6 552
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	3 272

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	45 812	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	2 760	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	234 246	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 303	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		76 609

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 272
Capital de solvabilité requis	R0310	6 552
Plafond du MCR	R0320	2 948
Plancher du MCR	R0330	1 638
MCR combiné	R0340	2 948
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700

